

Ce choix de l'Espagne, l'une des nations les plus intéressées dans la question, et d'ailleurs la plus rapprochée du Maroc, était de la part des puissances une marque d'estime pour le roi Alphonse XIII, d'autant plus que le président de la conférence fut aussi un Espagnol, le duc d'Almodovar, mort depuis.

L'ACTE GÉNÉRAL D'ALGÉCIRAS fut, après de longues discussions, signé le 7 avril. Il débute solennellement ainsi :

« Au nom du Dieu Tout-Puissant : Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne — (suivent, par ordre alphabétique, les autres « majestés » d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, les présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la République française, les majestés du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, d'Italie, du Maroc, des Pays-Bas, du Portugal, de toutes les Russies et de Suède), — lesquels s'inspirant de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc, et ayant reconnu que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant l'introduction de réformes basées sur le *triple principe de la souveraineté de Sa Majesté le Sultan, de l'intégrité de ses Etats* et de la *liberté économique* sans aucune inégalité, ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par Sa Majesté chérifienne, de réunir une conférence à Algé-ciras pour arriver à une entente sur lesdites réformes, ainsi que pour examiner les moyens de se procurer les ressources nécessaires à leur application. »

Suit l'indication des plénipotentiaires désignés par chacun des chefs d'Etat. — Puis viennent les différents chapitres de l'Acte général, répartis de la manière suivante :

1. Une déclaration relative à l'organisation de la *police des 8 ports*. Cette police, placée sous l'autorité du Sultan et de son gouvernement (le Maghzen), sera composée de musulmans marocains, au nombre de 2.500 au plus, avec le concours d'une soixantaine d'officiers et sous-officiers instructeurs français et espagnols. Le cadre de ces instructeurs sera *espagnol* à Tétouan (Méditerranée) et Larache, — *mixte* à Tanger et Casablanca, — *français* à Rabat, Mazagan, Safi et Mogador (Atlantique). Un inspecteur général, de nationalité *suisse*, résidant à Tanger (siège du corps diplomatique), surveillera ces corps de police.

II. Un règlement organisant la surveillance et la *répression*